

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 FEVRIER 2016**

Délibération
n° 2016.02. 17.B

**Médiathèque
d'agglomération
l'Alpha - Travaux de
construction - Lot n°
12 "peinture et
ravalement" : avenant
n° 5**

LE ONZE FEVRIER DEUX MILLE SEIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 février 2016**

Secrétaire de séance : Marie-Hélène PIERRE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Absent(s) :

Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2016

**DELIBERATION
N° 2016.02. 17.B**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / MARCHÉS
PUBLICS

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N°
12 "PEINTURE ET RAVALEMENT" : AVENANT N° 5**

Par délibération n° 78 B du 23 juin 2011, modifiée par la délibération n° 113 B du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission pour les marchés adaptés du 21 juin 2012 a donné un avis favorable à l'attribution du lot n°12 « peinture et ravalement » à la société LARPE sise 1 rue des Commerçants – 16400 PUYMOYEN pour un montant de 115 426,07 € HT.

Par délibération n° 26 B du 12 mars 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 d'un montant de 8 217,22 € HT qui a porté le montant du marché à 123 643,29 € HT.

Par délibération n° 102 B du 9 juillet 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 2 d'un montant en moins-value de 6 789,57 € HT qui a ramené le montant du marché à 116 853,72 € HT.

Par délibération n° 144 B du 22 octobre 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 3 d'un montant en plus-value de 15 705,49 € HT qui a porté le montant du marché à 132 559,21 € HT.

Par délibération n° 173 B du 3 décembre 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 4 d'un montant en plus-value de 2 585,74 € HT qui a porté le montant du marché à 135 144,95 € HT.

Différents ajustements du marché en plus-value dont les motifs sont énumérés ci-dessous ont été transmis à la maîtrise d'ouvrage :

- N°1 – prestations non prévues au marché mais nécessaires à la réalisation de l'ouvrage (oubli) ou adaptation de la maîtrise d'œuvre,
- N° 2 – modifications demandées par le maître d'ouvrage,
- N° 3 – demande de la commission de sécurité.

Motif 1

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| - remise en peinture de boiseries dans le monde Imaginer | 160,22 € HT |
| - mise en peinture du pan de mur suite à la mise en place de la trappe d'accès dans le monde Imaginer | 254,87 € HT |
| - peinture finition A et non C comme prévu au CCTP dans locaux réserves | 996,20 € HT |

.../...

Motif 2

- peinture de goulottes et boîte de dérivation dans la Salle Evènementiel	170,20 € HT
- peinture de goulottes électriques dans salle d'étude de Comprendre	188,23 € HT
- peinture de goulottes devant l'issue de secours dans l'Auditorium	85,10 € HT
- peinture de goulottes dans le monde Créer	1 024,50 € HT
- remise en peinture des boiseries et sèches mains dans sanitaires RDC	887,86 € HT
- remise en peinture de boiseries, bloc porte, trappe et sèches mains dans les sanitaires du 2 ^{ème} étage	760,43 € HT
- reprise de peinture dans La Fabrique suite au déménagement	332,25 € HT
- reprises de peinture dans dégagement rez-de-jardin	723,61 € HT

Motif 3

- peinture d'un bloc porte et des contremarches dans l'Amphithéâtre	143,80 € HT

Montant en plus-value	5 727,27 € HT

Le montant de l'avenant n° 5 en plus-value est de 5 727,27 € HT.

Le montant du marché passe de 135 144,95 € HT à 140 872,22 € HT suite dernier avenant. L'augmentation du marché s'élève à 22,05 % par rapport à son montant initial de 115 426,07 € HT.

Vu l'avis de la commission procédure adaptée du 4 février 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 5 au lot n° 12 « peinture et ravalement » dont le titulaire est la société LARPE sise 1 rue des Commerçants – 16400 PUYMOYEN pour la prise en compte de travaux d'un montant en plus-value de 5 727,27 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 16 février 2016	<u>Affiché le :</u> 16 février 2016